

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 juillet 2026

Original : français

Lettre datée du 14 juillet 2026, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le onzième rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, établi en application du paragraphe 9 de la résolution [2692 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, dont les dispositions ont été réaffirmées au paragraphe 19 de la résolution [2743 \(2024\)](#), puis par la résolution [2785 \(2025\)](#) et ensuite révisé selon le paragraphe 6 de la résolution [2814 \(2026\)](#).

Le rapport comprend les informations actualisées demandées sur l'évolution de la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic d'armes et les crimes financiers, ainsi que sur l'action menée conjointement avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le prolongement de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu et du Plan d'action national d'Haïti établi dans le cadre de cette feuille de route, ainsi que sur les activités que mènent les entités de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le présent document à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document officiel du Conseil.

(Signé) António **Guterres**



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 9 de la résolution [2692 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, tel que renouvelé par le paragraphe 19 de la résolution [2743 \(2024\)](#) et par la résolution [2785 \(2025\)](#), et révisé par le paragraphe 6 de la résolution [2814 \(2026\)](#). Le Conseil a demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de lui faire rapport tous les six mois, par l'entremise du Secrétaire général, sur l'évolution de la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic d'armes et les crimes financiers, et sur l'action menée conjointement avec le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le prolongement de la Feuille de route pour l'exécution durable des mesures prioritaires des Caraïbes contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030, du Plan d'action national d'Haïti établi au titre de cette Feuille de route et des activités que mènent les entités des Nations Unies dans ces domaines. Depuis juillet 2023, l'ONUDC a présenté au Conseil 10 rapports sur Haïti.

2. Le présent rapport porte sur la période allant de janvier à juillet 2026, durant laquelle les activités des gangs armés se sont intensifiées et se sont dispersées en gagnant de nouveaux territoires dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans plusieurs régions d'Haïti. La violence est restée à un niveau élevé, bien que relativement stable, au cours des premiers mois de la période considérée. À partir du mois d'avril, les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées ; les gangs armés ont étendu leurs opérations en avril et la pression exercée sur les principaux centres urbains, les axes de transport et les institutions de l'État à Port-au-Prince, dans l'Artibonite et dans le sud du pays est allée en s'intensifiant. La crise multidimensionnelle que connaît Haïti s'inscrit de plus en plus dans le cadre d'une crise régionale plus large, qui a des répercussions sur la sécurité transfrontalière, l'aide humanitaire et la justice pénale.

3. À Port-au-Prince, dans la Plaine du Cul-de-Sac, les affrontements survenus en avril et en mai entre des gangs armés opérant à Terre Noire, à Sarthe et dans les localités environnantes ont provoqué de nouveaux déplacements de population et intensifié la concurrence violente pour le contrôle des axes de transport et des couloirs économiques stratégiques. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a fait état d'au moins 2 310 morts, 1 106 blessés et 99 enlèvements entre janvier et début juin. Durant la même période, 699 personnes, principalement des femmes et des jeunes filles, avaient été victimes de violences sexuelles et des centaines d'enfants continuaient d'être victimes de la traite par les gangs¹.

4. L'un des traits marquants de la période considérée a été le rôle croissant joué par les gangs armés, à la fois en tant qu'auteurs de violences et en tant que gardiens de l'accès au territoire, aux services et aux voies d'approvisionnement. L'ONUDC a signalé à plusieurs reprises au Conseil de sécurité que ces acteurs se sont réorganisés en réseaux criminels plus structurés qui ont une hiérarchie bien définie, des ambitions territoriales et des sources de revenus diversifiées². Ces acteurs s'emploient en priorité à s'assurer le contrôle des ports, des autoroutes et des villes frontalières afin de dominer les chaînes d'approvisionnement et d'extorquer des revenus à la

¹ Voir www.ohchr.org/en/press-briefing-notes/2026/06/specialised-judicial-units-haiti.

² Voir www.unodc.org/unodc/en/speeches/2026/210126-un-security-council-briefing-on-haiti.html, www.unodc.org/unodc/frontpage/2026/January/explainer-organized-crime-and-gang-violence-in-haiti.html et www.unodc.org/unodc/en/speeches/2025/220125-un-security-council-briefing-haiti.html.

population locale³. Les gangs armés fonctionnent ainsi de plus en plus comme des autorités coercitives régulant les déplacements, les marchés et les services essentiels.

5. Le présent rapport examine six éléments nouveaux liés entre eux : a) l'évolution du rôle et des activités des gangs armés, des milices ou groupes dits d'autodéfense et des entreprises de sécurité privée, ainsi que de l'utilisation des technologies à distance ; b) le trafic d'armes, le trafic de drogue, l'insécurité maritime et la vulnérabilité des ports ; c) la diversification des marchés criminels dans un contexte de pénurie liée au carburant, à l'alimentation et aux transports ; d) la corruption, le financement illicite, les mesures institutionnelles et les faits nouveaux relatifs aux sanctions ; e) le trafic de migrants et la traite des personnes ; f) les répercussions de la crise haïtienne sur les États voisins et la région des Caraïbes⁴.

II. Évolution du rôle et des activités des gangs armés

6. La situation de sécurité au cours de la période considérée a été marquée par l'expansion territoriale et la consolidation opérationnelle des gangs armés dans l'Artibonite et les zones adjacentes à Port-au-Prince. Ces dynamiques ont également commencé à avoir des répercussions sur les couloirs stratégiques menant vers le sud-est, ce qui laisse entrevoir une plus vaste concurrence pour le contrôle des voies d'accès au-delà de la capitale⁵.

7. Les activités des gangs à Port-au-Prince se sont intensifiées à partir du mois d'avril, ce qui est peut-être lié au retrait progressif de la Mission multinationale d'appui à la sécurité après la date butoir du 15 avril 2026 fixée pour la transition et aux efforts déployés par les gangs pour profiter du transfert des opérations à la Force de répression des gangs. Les affrontements territoriaux entre gangs ont repris, ouvrant de nouveaux fronts comme à Sarthe et d'autres lieux stratégiques, les factions rivales cherchant à étendre ou à consolider leurs zones d'influence. Selon certaines informations, le nombre d'enlèvements aurait augmenté au cours de la période considérée, y compris dans des zones auparavant considérées comme relativement à l'abri de l'activité des gangs⁶. La détérioration générale des conditions de sécurité a de nouveau été mise en évidence le 25 avril, lorsqu'un avion militaire belge transportant du personnel venu appuyer la Force de répression des gangs a été visé par des tirs, ce qui a fait ressortir les risques qui pèsent sur les déploiements

³ Voir www.unodc.org/unodc/en/speeches/2026/210126-un-security-council-briefing-on-haiti.html.

⁴ En application du paragraphe 6 de la résolution 2814 (2026) du Conseil de sécurité, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a élaboré le présent rapport en coordination avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le prolongement de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu, du Plan d'action national d'Haïti établi au titre de cette Feuille de route, et des activités que mènent les entités des Nations Unies dans ces domaines. Le Centre régional a apporté des contributions de fond à l'ONUDC le 31 mars 2026, qui ont été intégrées dans le rapport.

⁵ Voir www.reuters.com/world/americas/least-16-dead-10-injured-haiti-town-police-says-2026-03-30, <https://apnews.com/article/9ceb486d3c24b292eed3a7e6fa093b62>, www.reuters.com/world/americas/haiti-gangs-keep-up-attacks-breadbasket-region-after-massacre-2026-04-01 et <https://news.un.org/en/story/2026/03/1167188>.

⁶ Voir <https://levoiciinfonews.com/2026/04/11/port-au-prince-insecurite-nouvelle-vague-de-kidnappings-a-petion-ville>, <https://canada-haiti.ca/content/seven-municipal-employees-kidnapped-petion-ville>, <https://haiti.unfpa.org/en/publications/situation-report-crisis-haiti-january-march-2026> et <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2026/03/Brokers-and-patrons-Unstitching-gangs-from-Haitis-political-fabric-GI-TOC-March-2026.pdf>.

internationaux et la vulnérabilité des opérations aériennes à Port-au-Prince et dans ses environs⁷.

8. La violence s'est intensifiée dans toute l'agglomération de Port-au-Prince au mois de mai dans la périphérie nord de la capitale, où une nouvelle configuration de gangs armés a vu le jour. Dans les quartiers de la Plaine du Cul-de-Sac et de Cité Soleil, une alliance qui regrouperait des membres des gangs Baz Taliban, Chen Mechan et 400 Mawozo aurait lancé des opérations coordonnées contre des gangs rivaux contrôlant certaines parties de Sarthe, de Terre Noire et des zones voisines⁸. Selon certaines sources, cette coalition se donnerait elle-même le nom de « Barons de la Plaine »⁹.

9. Des gangs armés contrôlant Sarthe et Terre Noire bénéficieraient du soutien de milices ou de groupes dits d'autodéfense. Dans plusieurs régions, les habitants compteraient sur ces groupes pour assurer leur protection, faute d'une présence des forces de sécurité de l'État¹⁰. Certains habitants considéraient ces acteurs comme une moindre menace par rapport à celle des gangs rivaux, mais leur rôle croissant pour ce qui est d'assurer la sécurité, d'exercer un contrôle social et de générer des revenus par le biais de l'extorsion, du racket et des contrats de protection brouille la distinction entre les gangs, les milices ou groupes dits d'autodéfense et les structures de gouvernance locales, ce qui contribue à l'insécurité, à l'impunité et à l'érosion de l'autorité publique. Les entretiens menés par des entités des Nations Unies ont permis de recenser des cas de « justice populaire », y compris le lynchage de personnes soupçonnées d'être affiliées à des gangs¹¹.

10. La situation en matière de sécurité à Cité Soleil, à Croix-des-Bouquets et dans la Plaine du Cul-de-Sac s'est également détériorée au cours de la période considérée. Au moins 390 personnes auraient été tuées dans ces communautés entre mars et mai lors d'affrontements, et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti a fait état d'au moins 305 morts, 277 blessés et plus de 10 100 personnes déplacées au cours de la même période¹². Ces violences ont été accompagnées d'informations faisant état d'exécutions sommaires, de violences sexuelles, d'incendies criminels et de pillages¹³.

⁷ Cette escalade pourrait être liée au retrait progressif de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, dont le personnel a commencé à quitter le pays après la date butoir du 15 avril 2026 fixée pour la transition, ainsi qu'aux efforts déployés par les gangs pour profiter du transfert des opérations à la nouvelle Force de répression des gangs (www.the-star.co.ke/news/2026-04-21-fourth-batch-of-kenya-police-officers-returns-from-haiti-mission et www.brusselstimes.com/2097322/belgian-aircraft-shot-at-during-un-operation).

⁸ Voir <https://haitiantimes.com/2026/04/21/port-au-prince-international-airport-gunfire-clashes-armed-groups>.

⁹ Entretien avec l'informateur principal K#2, 29 mai 2026.

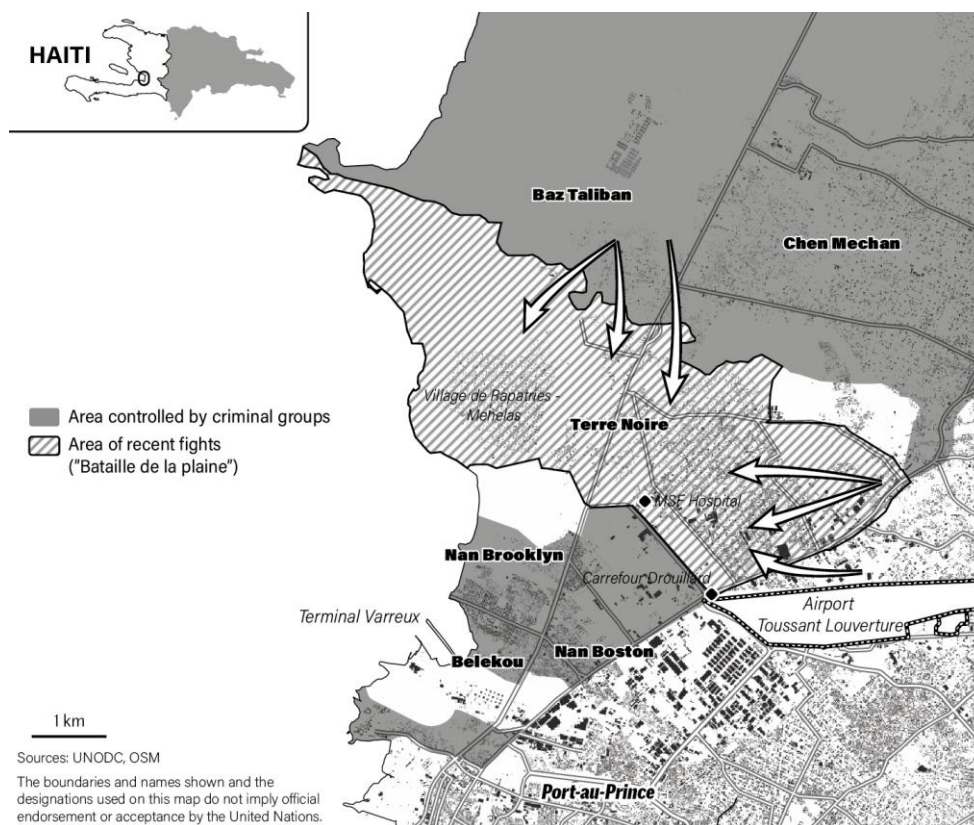
¹⁰ Ibid.

¹¹ Entretien avec l'informateur principal K#2, 22 mai 2026.

¹² Selon le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, les personnes tuées ou blessées étaient principalement à Cité Soleil et à Croix-des-Bouquets (voir <https://press.un.org/en/2026/db260520.doc.htm> et <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-93-displacement-following-armed-clashes-cite-soleil-10-12-may>). Ces chiffres concernent les actes de violence commis dans les communes touchées et ne doivent pas être interprétés comme des totaux nationaux. Analyses fournies par le Département de la sûreté et de la sécurité au sujet de la situation générale en matière de sécurité en Haïti, mai 2026. Voir également <https://press.un.org/en/2026/db260520.doc.htm>, www.bssnews.net/news/387175, www.alterpresse.org/Haiti-Violences-des-gangs-Pres-de-400-morts-et-plus-de-80-batiments-incendies-a-Cite-Soleil-et-Croix-des-Bouquets-selond et <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-93-displacement-following-armed-clashes-cite-soleil-10-12-may>.

¹³ Cela a également entraîné la suspension et l'évacuation de services médicaux essentiels, notamment d'un centre de Médecins sans frontières qui avait pris en charge plus de 40 victimes de blessures par balle en moins de 12 heures (voir <https://apnews.com/article/haiti-violence-gangs->

Figure I
Principaux affrontements entre gangs à Port-au-Prince (janvier à juillet 2026)



Abréviations : ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; OSM = médias en accès libre.

11. L'insécurité s'est également accrue dans d'autres quartiers de la capitale. À partir du mois de mai, la Police nationale d'Haïti, appuyée par une équipe spéciale antigang, a intensifié ses opérations à Village de Dieu, bastion de longue date du gang 5 Segonn¹⁴. Des drones armés et des véhicules blindés auraient été utilisés de manière coordonnée durant ces opérations pour frapper les positions des gangs et faciliter l'avancée des forces de sécurité dans des zones restées largement inaccessibles à l'État depuis plusieurs années¹⁵. Cette campagne a mis en évidence le rôle croissant des moyens télécommandés dans la riposte sécuritaire d'Haïti.

12. Selon Human Rights Watch, au moins 1 243 personnes ont été tuées et 738 blessées lors de 141 frappes de drones menées entre le 1^{er} mars 2025 et le 21 janvier 2026 à Port-au-Prince et dans ses environs¹⁶. Le HCDH a signalé qu'une société militaire privée, qui aurait été engagée par le Gouvernement haïtien, avait participé depuis mars 2025 à des opérations de sécurité impliquant des frappes de drones et des

port-au-prince-431b915e4143adddfacb105473ee604d). Voir également www.france24.com/en/americas/20260514-haiti-gang-clashes-port-au-prince-suburbs-78-dead-un.

¹⁴ Voir <https://haitiinfospro.com/village-de-dieu-une-offensive-denvergure-de-la-pnh-et-de-la-task-force-re lance-la-strategie-de-reconquete-des-zones-armees> et <https://lefacteurhaiti.com/operation-policier-a-village-de-dieu-la-residence-du-chef-de-gang-manno-prise-pour-cible>.

¹⁵ Voir www.ohchr.org/en/press-releases/2026/03/gangs-expand-reach-haiti-amid-persistent-deadly-violence-un-human-rights.

¹⁶ Voir <https://thedialogue.org/analysis/whats-behind-the-use-of-drones-in-haitis-conflict>, <https://www.hrw.org/news/2026/03/10/haiti-drone-strikes-put-residents-at-risk>.

tirs effectués depuis des hélicoptères¹⁷. Le fait que ces moyens continuent d'être utilisés montre l'importance accordée aux forces d'intervention à distance dans des contextes où le contrôle territorial exercé par des gangs armés continue de limiter le maintien de l'ordre conventionnel¹⁸.

13. Les gangs armés ont étendu la violence à d'autres régions d'Haïti. En mars 2026, le HCDH a signalé que les gangs armés avaient « étendu leur emprise au-delà de Port-au-Prince, dans les départements du Centre et de l'Artibonite », où ils « continuaient à tuer, à violer et à terroriser la population » tout en « renforçant leur influence sur les couloirs de transport stratégiques »¹⁹. Cette tendance a été illustrée par les attaques perpétrées fin mars 2026 à Jean-Denis²⁰. Des attaques coordonnées ont entraîné de lourdes pertes humaines et des déplacements de population à grande échelle ; les estimations du nombre de victimes varient selon les sources disponibles en raison de l'insécurité, des difficultés d'accès et de l'évolution rapide de la situation²¹. L'Organisation internationale pour les migrations a recensé 5 291 personnes déplacées (1 359 foyers) à la suite des attaques qui ont débuté le 28 mars 2026²².

¹⁷ Voir www.ohchr.org/en/press-releases/2026/03/gangs-expand-reach-haiti-amid-persistent-deadly-violence-un-human-rights.

¹⁸ L'ONUDC avait déjà signalé en juillet 2025 que les forces de sécurité haïtiennes utilisaient des drones de surveillance et des drones équipés d'explosifs dans le cadre d'opérations menées contre des gangs armés. Voir www.unodc.org/unodc/en/speeches/2026/210126-un-security-council-briefing-on-haiti.html et <https://thedialogue.org/analysis/whats-behind-the-use-of-drones-in-haitis-conflict>.

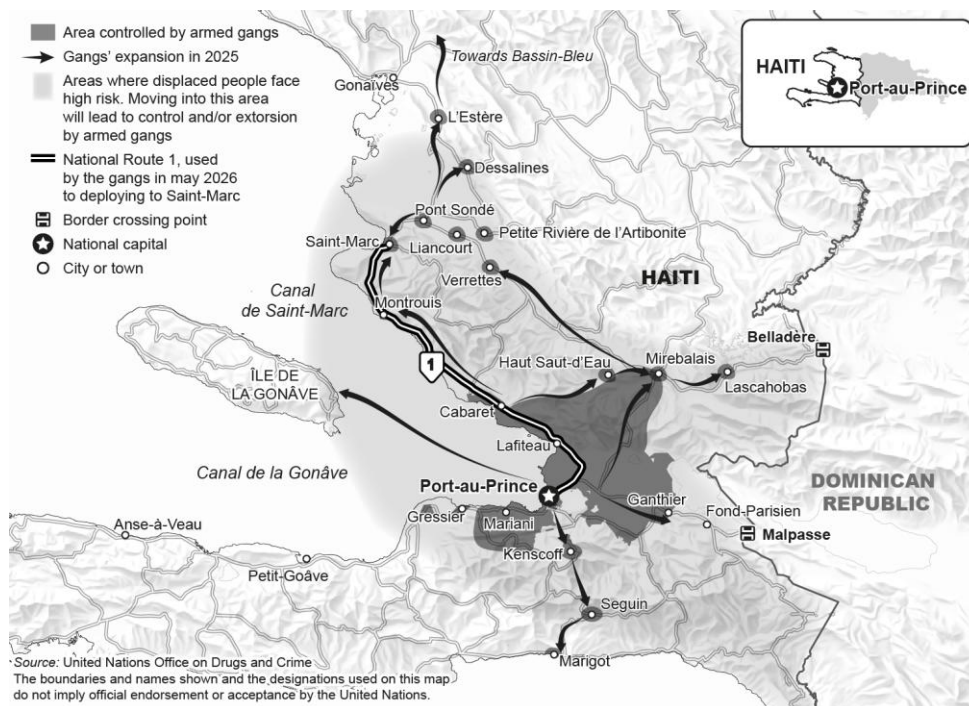
¹⁹ Voir www.ohchr.org/en/press-releases/2026/03/gangs-expand-reach-haiti-amid-persistent-deadly-violence-un-human-rights.

²⁰ Voir <https://news.un.org/en/story/2026/03/1167188> et www.ohchr.org/en/press-releases/2026/03/gangs-expand-reach-haiti-amid-persistent-deadly-violence-un-human-rights.

²¹ Voir www.lemonde.fr/en/international/article/2026/03/31/haiti-gang-attacks-kill-at-least-70-people-over-the-weekend-says-un_6751996_4.html et <https://lenouvelliste.com/en/article/265789/artibonite-carnage-in-jean-denis>.

²² Voir <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-88-displacement-following-armed-attacks-petite-riviere>.

Figure II
Expansion des gangs armés à l'extérieur de Port-au-Prince (2025-2026)



14. Les gangs armés exerçaient des pressions le long des axes routiers et maritimes stratégiques reliant Port-au-Prince aux départements du sud. L'une des manifestations les plus claires de cette tendance s'est produite à Seguin, où des hommes armés auraient tué sept personnes et incendié un commissariat de police à la mi-avril. Pour les autorités locales, cette attaque était un signe de l'expansion des gangs armés dans des zones du sud-est²³. Les autorités locales ont également identifié la région de Kajak, située le long de l'axe Kenscoff-Marigot, comme une nouvelle zone de tension²⁴. Ces incidents mettent en évidence le risque d'une extension de l'influence des gangs vers des localités jusque-là restées hors de leurs principales zones d'influence, et révèlent la vulnérabilité des communautés situées le long des principales voies d'accès.

15. L'architecture internationale de sécurité a également évolué en réponse à plusieurs de ces tendances. Dans sa résolution 2814 (2026), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti jusqu'au 31 janvier 2027 et a réitéré sa préoccupation face à la situation critique en matière de sécurité dans le pays et à la circulation continue d'armes et de munitions illicites à destination d'Haïti, ainsi que la nécessité d'aider et de soutenir les autorités haïtiennes. L'attention s'est tournée vers la mise en œuvre de dispositifs internationaux d'appui à la sécurité, en particulier la Force de répression des gangs, afin de renforcer la capacité d'Haïti de faire face à l'expansion territoriale des gangs armés et à la violence criminelle qui l'accompagne²⁵.

²³ Voir <https://apnews.com/article/haiti-gangs-seguin-attack-killings-90e638b676d181dc63359c8c92baf4a>.

²⁴ Voir www.alterpresse.org/Haiti-Cri-d-alarme-apres-l-attaque-meurtriere-de-gangs-armes-a-Seguin.

²⁵ Voir www.securitycouncilreport.org/whatsinblue/2026/01/haiti-briefing-and-consultations-16.php et www.securitycouncilreport.org/whatsinblue/2025/09/haiti-vote-on-a-draft-resolution-authorising-a-gang-suppression-force-and-a-un-support-office.php.

16. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2793 \(2025\)](#) a autorisé la Force de répression des gangs pour un mandat initial de 12 mois, avec un effectif maximal de 5 550 personnes. La Force a renforcé sa présence opérationnelle au cours de la période considérée, à mesure qu'elle progressait dans sa phase de déploiement et d'opérationnalisation. Le commandant de la Force est arrivé en Haïti en mai 2026, accompagné de 39 officiers d'état-major et de 9 membres du personnel affectés à la compagnie d'appui au quartier général des forces. À la même date, 20 membres jamaïcains du personnel ont été déployés dans le cadre d'une équipe mobile de formation chargée d'appuyer les activités d'intégration et de préparation au déploiement, qui se sont achevées le 31 mai, et 7 autres membres du personnel jamaïcain, dont le commandant adjoint de la force, ont également été déployés. Au 17 juin, la composante militaire de la Force comptait 747 membres, dont 397 soldats d'infanterie tchadiens, 150 agents guatémaltèques de la police militaire et 125 Salvadoriens, ainsi que des membres du personnel jamaïcains et mongols affectés à des fonctions de formation et au quartier général. La mise en place de contingents supplémentaires et de dispositifs de soutien s'est poursuivie au cours de la période considérée²⁶.

17. La Force de répression des gangs voit sa capacité opérationnelle grandir et ses priorités sont notamment la coordination avec les autorités haïtiennes et le respect des normes applicables en matière de droits humains ; les progrès à long terme en matière de sécurité dépendront également de la capacité des institutions haïtiennes, avec le concours de leurs partenaires internationaux, de démanteler les réseaux financiers et logistiques qui alimentent les gangs armés²⁷.

III. Dynamique du trafic d'armes

18. Le trafic d'armes a continué d'alimenter des niveaux élevés de violence organisée en Haïti au cours de la période considérée. La voie d'approvisionnement illicite externe dont l'existence est la mieux établie demeure le couloir de trafic d'armes à feu entre les États-Unis d'Amérique et Haïti, les trafiquants opérant par le biais des voies de transport maritime de marchandises et de réseaux transnationaux qui savent s'adapter. Les multiples saisies effectuées au cours de la période considérée ont confirmé cette analyse.

19. Le 13 janvier 2026, l'ONUDC a fait état de deux saisies effectuées dans un terminal du nord d'Haïti et concernant des cargaisons en provenance des États-Unis. La première opération a permis de saisir trois armes à feu, des chargeurs et 1 800 cartouches de calibre 9 mm. Une interception ultérieure a permis de trouver 9 pistolets, 9 chargeurs et 5 500 cartouches de calibre 7,62 × 39 mm²⁸. Le 21 mai, les autorités douanières du port de Saint-Marc auraient saisi des armes à feu et des munitions dissimulées dans une autre cargaison en provenance des États-Unis²⁹. Ces affaires mettent en évidence l'utilisation des cargaisons maritimes commerciales et l'importance des inspections dans les ports secondaires³⁰.

²⁶ Informations fournies à l'ONUDC par des responsables de la Force de répression des gangs, 28 juin 2026.

²⁷ Ibid.

²⁸ Voir www.unodc.org/ropan/en/Noticias/2026_13enero_haiti_pcep_seizure.html. Des informations détaillées ont également été communiquées à l'ONUDC par les unités de contrôle sur le terrain.

²⁹ Voir www.alterpresse.org/Haiti-Saisie-d-armes-et-de-munitions-au-port-de-Saint-Marc-le-suspect-en-fuite.

³⁰ Voir <https://lenouvelliste.com/article/266322/quartier-morin-saisie-darmes-et-arrestation-dun-individu-pour-traffic-illicite-de-stupefiants>.

20. Les procédures judiciaires menées aux États-Unis montrent en outre que le trafic d'armes à feu entre les États-Unis et Haïti repose sur des itinéraires aussi bien directs qu'indirects traversant des juridictions voisines. Le 6 janvier 2026, le Département de la justice des États-Unis a annoncé qu'il avait engagé des poursuites contre des ressortissants haïtiens accusés d'avoir introduit en contrebande en Haïti des armes à feu en provenance des États-Unis. Le 28 mai, le Bureau du procureur fédéral des États-Unis pour le district central de Floride a annoncé qu'un résident de l'État de Floride avait plaidé coupable d'association de malfaiteurs aux fins de la contrebande de marchandises, de l'expédition illégale d'armes à feu et de contrebande depuis les États-Unis. Cette affaire était liée à l'interception en République dominicaine, en 2025, d'une cargaison en provenance de Miami et à destination d'Haïti qui contenait des fusils, des armes de poing et plus de 36 000 cartouches³¹.

21. De nouvelles saisies font ressortir la diversification des flux de trafic à destination d'Haïti. Le 25 mai 2026, les autorités du poste-frontière de Malpasse auraient saisi plus de 1 000 uniformes tactiques, et les douaniers des Gonaïves auraient saisi une centaine de machettes détectées au moyen de scanners portatifs³². Bien qu'ils ne relèvent pas de la catégorie des armes à feu, ces articles restent d'actualité dans le contexte haïtien, compte tenu de l'utilisation par les gangs armés d'équipements de type militaire, d'uniformes et d'armes blanches pour intimider la population, se faire passer pour des forces de sécurité et compliquer l'intervention des forces de l'ordre lors d'épisodes de violence collective.

22. Les résultats opérationnels communiqués par la police ont eux aussi montré l'ampleur de la circulation des armes. Le 25 mars 2026, un porte-parole de la Police nationale d'Haïti a déclaré que 32 opérations menées depuis janvier avaient permis de saisir 46 fusils, 19 pistolets, 10 659 cartouches, 6 drones, du matériel de communication, des cocktails Molotov et 2 véhicules blindés. Le Bureau de lutte contre le trafic de stupéfiants de la Police nationale d'Haïti a par ailleurs fait état de la saisie de 17 armes à feu et 11 580 cartouches, et de l'arrestation de 29 personnes entre janvier et juin 2026³³. Même si ces chiffres peuvent chevaucher ceux d'autres rapports opérationnels, ils témoignent de l'ampleur persistante du trafic d'armes à feu.

23. D'autres opérations ont attiré l'attention sur la sophistication tactique des gangs armés³⁴. À Bel-Air, les autorités auraient saisi quatre gilets pare-balles, quatre chargeurs de fusil M14, des uniformes de la Police nationale d'Haïti, deux fusils, trois fusils à canon lisse et une boîte de munitions de calibre 5,56, ainsi qu'un gilet portant l'inscription « La Presse »³⁵. Lors d'une autre opération menée près du palais national, au Champs-de-Mars, des agents auraient saisi deux fusils M16, un fusil de type Kalachnikov modifié, plus de 4 900 cartouches de calibres 5,56 et 7,62, un autre gilet pare-balles portant l'inscription « Police » et un drone³⁶. Ces découvertes laissent penser que les gangs armés ont continué à se procurer des armes et du matériel

³¹ Voir www.justice.gov/usao-mdfl/pr/haitian-nationals-charged-unlawfully-smuggling-firearms-united-states.

³² Informations communiquées à l'ONUDC par l'Administration générale des douanes, 25 mai 2026.

³³ Statistiques fournies par le Bureau de lutte contre le trafic de stupéfiants, unité spécialisée de la Direction centrale de la police judiciaire, concernant les saisies effectuées entre le 1^{er} janvier et le 3 juin 2026.

³⁴ Voir <https://haitiantimes.com/2026/01/14/pnh-continue-operations-seize-33-firearms-12000-rounds>.

³⁵ Voir www.icihaiti.com/en/news-46596-icihaiti-delmas-2-seizure-of-weapons-and-ammunition.html.

³⁶ Voir <https://conven.org/holy-see/news/pnh-reports-dozens-of-weapons-seized-as-anti-gang-operations-expand> et www.radiomaximumfm.com/2026/01/13/bilan-des-operations-de-la-pnh-des-bandits-tues-plus-de-12-000-munitions-et-33-armes-a-feu-saisies.

de qualité militaire, et à utiliser à des fins illégales des marques distinctives officielles pour tromper les autorités.

24. Les opérations menées par la Direction centrale de la police judiciaire dans le cadre de l'initiative « Goudougoudou » auraient permis la saisie d'armes à feu, de munitions, de stupéfiants, d'argent liquide et de véhicules. Les autorités ont également arrêté un ressortissant étranger qui était recherché en raison d'un lien présumé avec une longue affaire de trafic d'armes³⁷. Ces affaires montrent à quel point le trafic d'armes à feu en Haïti reste étroitement lié à d'autres formes de criminalité organisée, notamment le trafic de drogue et les flux financiers illicites.

25. Dans le même temps, des inquiétudes persistaient quant au détournement et à la mauvaise gestion des armes et des munitions saisies. Les informations disponibles mettaient en évidence des lacunes structurelles dans les procédures de garde permanente et la nécessité de resserrer la coordination entre la police nationale et les autorités judiciaires, de mettre en place des protocoles standardisés d'enregistrement des éléments de preuve et de renforcer les systèmes de gestion des armes et des munitions. Le Procureur du Département du Nord-Ouest a mis en avant cette question dans une lettre adressée au Directeur général de la Police nationale d'Haïti, dans laquelle il a fait état d'allégations concernant la disparition d'éléments de preuve, notamment des armes à feu et des munitions³⁸. Ces pertes compromettent les enquêtes et entravent les procédures judiciaires dans lesquelles les éléments de preuve sont insuffisants³⁹.

IV. Tendances du trafic de drogue

26. Le trafic de drogue restait une source de revenus pour les réseaux criminels opérant en Haïti ou transitant par ce pays. Les itinéraires de trafic de stupéfiants qui traversent le pays resteraient actifs et flexibles, reflétant ainsi les évolutions plus générales des schémas régionaux de trafic dans les Caraïbes. Les opérations menées par les forces de l'ordre au cours de la période considérée ont fait ressortir la persistance d'activités liées au trafic⁴⁰.

27. Des opérations conjointes menées par le Bureau de lutte contre le trafic de stupéfiants et la Garde-Côte haïtienne aux Cayes et dans les environs ont permis de procéder à plusieurs saisies de cocaïne en avril et en mai, y compris, selon les informations disponibles, environ 4 kg de cocaïne le 6 avril, 3,4 kg le 10 avril, 3,3 kg le 19 avril et 3 kg de plus le 2 mai. Plusieurs de ces affaires auraient été liées aux voies d'approvisionnement maritimes desservant la région sud-ouest d'Haïti. Les rapports opérationnels disponibles ont également laissé entrevoir de possibles liens

³⁷ Voir www.haitilibre.com/en/news-47149-pnh-operation-summary-43-terrorists-killed-weapons-and-ammunition-seized.html, www.caribbeannationalweekly.com/posts/haitian-police-report-43-gang-members-killed-since-start-of-year, www.alterpresse.org/Haiti-Criminalite-Plus-de-40-presumes-bandits-tues-depuis-janvier-2026-selon-la-Pnh, www.caribbeannationalweekly.com/news/haitian-police-report-43-gang-members-killed-since-start-of-year, www.thestkittsnevisobserver.com/haiti-police-say-they-have-killed-more-hn-40-gang-members-since-start-of-the-year, <https://lequotidien509.com/en/zimbabwean-suspect-arrested-haiti-arms-kidnapping> et <https://lequotidien509.com/en/zimbabwean-suspect-arrested-haiti-arms-kidnapping>.

³⁸ Voir <https://haitiantimes.com/2026/03/30/port-de-paix-prosecutor-accuses-police-of-evidence-tampering>.

³⁹ Réunion régionale sur la lutte contre les flux de trafic d'armes à feu vers Haïti, tenue à Panama les 25 et 26 novembre 2025.

⁴⁰ Sont considérés comme des éléments de preuve les saisies, l'information opérationnelle et les évaluations des interlocuteurs ; les changements d'itinéraires doivent donc être considérés comme des tendances observées plutôt que comme des conclusions définitives, dans la mesure où les données relatives à l'interception permettant de les corroborer restent limitées.

entre réseaux de trafiquants qui impliqueraient la Jamaïque, la République dominicaine et le nord de la Colombie, mettant en évidence l'intégration croissante d'Haïti dans de plus vastes réseaux caribéens de trafic de drogue. Il se peut que des groupes criminels armés plus petits continuent également à échanger des stupéfiants contre des armes à feu et des munitions⁴¹.

28. Selon des interlocuteurs au sein des forces de l'ordre, l'action menée contre le trafic de stupéfiants dans le sud des Caraïbes et le long des couloirs maritimes traditionnels a poussé les trafiquants à adapter leurs itinéraires et leurs modes de transport. Ces interlocuteurs ont fait état d'un moindre recours aux vedettes rapides et d'une utilisation accrue des cargaisons conteneurisées, aux navires de pêche et aux bateaux de plaisance. Les cargaisons en provenance d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale seraient de plus en plus souvent regroupées en Jamaïque avant d'être acheminées via des itinéraires maritimes secondaires passant par le nord d'Haïti, les Bahamas, les Îles Turques et Caïques et la République dominicaine⁴².

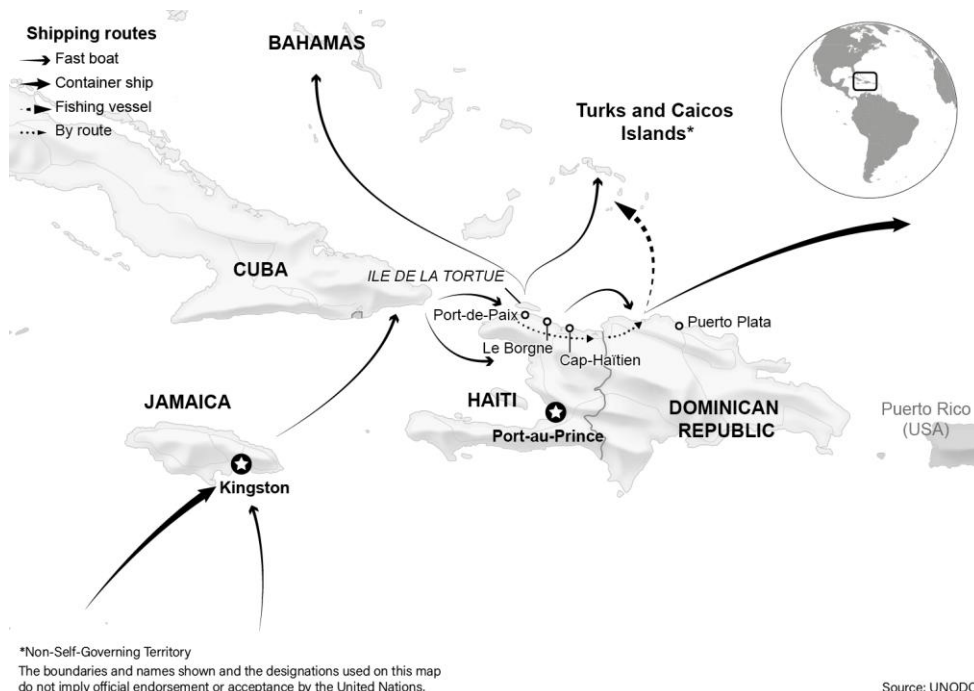
29. De récentes interceptions ont confirmé ces évaluations. Le 3 mai 2026, un navire transportant approximativement 3 200 livres de marijuana a été intercepté à environ 8 milles marins au large de Môle-Saint-Nicolas par une unité du Service des garde-côtes des États-Unis agissant avec l'autorisation des autorités haïtiennes⁴³. Cette opération met en évidence le fait que les réseaux de trafic maritime continuent d'utiliser les eaux qui entourent Haïti. Bien que ces analyses reposent encore en grande partie sur des rapports opérationnels et des entretiens menés par l'ONUDC, elles donnent à penser qu'Haïti joue un rôle de plus en plus important en tant que plaque tournante logistique dans des schémas régionaux de trafic en pleine évolution.

⁴¹ Informations communiquées à l'ONUDC lors de réunions avec des représentants de la Drug Enforcement Administration, du service des enquêtes du Département de la sécurité intérieure et du Service des garde-côtes des États-Unis, le 20 avril 2026, ainsi que lors d'entretiens avec des responsables du renseignement militaire des Forces royales de défense des Bahamas, le 21 avril 2026.

⁴² Ibid.

⁴³ La marchandise de contrebande et un suspect détenu ont ensuite été remis aux autorités haïtiennes (voir www.news.uscg.mil/Press-Releases/Article/4477528/coast-guard-us-navy-interdicts-suspected-drug-vessel-off-haiti).

Figure III
Expansion des couloirs de trafic de drogue dans le nord des Caraïbes



Abréviation : ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Vols à main armée, insécurité maritime et vulnérabilité des ports

30. Les vols à main armée et les activités criminelles maritimes constituaient une menace sérieuse pour la sécurité et la navigation commerciale dans les eaux haïtiennes, reflétant des tendances plus générales de violence organisée, une surveillance maritime insuffisante et le contrôle par les criminels de points d'accès stratégiques. Ces mêmes lacunes dans le contrôle maritime qui favorisent les flux illicites exposent également les navires commerciaux et les activités portuaires à la prédation criminelle. Ainsi, le 2 mai 2026, la Garde-Côte haïtienne est intervenue suite à un incident lié à la sécurité maritime impliquant un cargo battant pavillon panaméen dans la baie de Léogâne⁴⁴.

31. Selon un compte rendu d'incident transmis à l'ONUDC, le navire avait été attaqué par des personnes armées qui se déplaçaient à bord de petites embarcations, ce qui avait nécessité une intervention d'urgence. Les unités de patrouille de la Garde-Côte avaient localisé et sécurisé le navire, qui avait ensuite été escorté jusqu'au port de Port-au-Prince. À leur arrivée, les autorités sont montées à bord du navire, ont vérifié les documents et recueilli des témoignages. Selon le capitaine, l'incident s'était produit tard dans la soirée du 1^{er} mai alors que le navire se trouvait au large. Quatre assaillants non identifiés s'étaient approchés du navire, étaient montés à bord, avaient menacé l'équipage avec des armes à feu, confisqué des effets personnels et pris le contrôle de certaines parties du navire. Les assaillants auraient tenté d'enlever le capitaine mais s'étaient finalement emparés de deux membres d'équipage

⁴⁴ Rapport de la Garde-Côte haïtienne concernant l'incident survenu à bord du *Semiha-Ahmet-M*, le 2 mai 2026.

étrangers. Les victimes avaient été emmenées sur un bateau, et selon des informations ultérieures au moins l'une d'entre elles était encore en vie⁴⁵.

32. Les failles de la sécurité portuaire ont pris une importance commerciale et stratégique accrue au cours de la période considérée. À la suite d'une notification adressée précédemment à Haïti concernant de graves lacunes dans la mise en œuvre du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, le Service des garde-côtes des États-Unis a annoncé en juin 2026 qu'il imposerait des conditions d'entrée aux navires en provenance d'Haïti arrivant aux États-Unis. L'avis publié dans le Journal des règlements fédéraux (*Federal Register*) faisait état des préoccupations du Service des garde-côtes des États-Unis concernant les lacunes dans la mise en œuvre du Code international et l'efficacité des mesures antiterroristes dans les ports haïtiens⁴⁶. En conséquence, les navires en provenance des États-Unis qui arrivent en Haïti devront se soumettre à des mesures de sécurité renforcées, et les navires transitant depuis Haïti vers les États-Unis ne seront pas autorisés à accoster.

33. Compte tenu de la dépendance d'Haïti vis-à-vis des importations maritimes, des restrictions supplémentaires liées à la sécurité portuaire peuvent mettre à rude épreuve la logistique, perturber les chaînes d'approvisionnement commerciales et humanitaires et multiplier les occasions pour les réseaux criminels qui contrôlent des corridors stratégiques et des installations portuaires d'en tirer des rentes illicites. Il peut en résulter un cercle vicieux dans lequel l'insécurité fragilise la conformité portuaire, les restrictions portuaires font s'accroître les coûts de transaction et l'augmentation de ces coûts rend le contrôle des routes d'approvisionnement encore plus lucratif.

V. Pénurie et perspectives pour les groupes criminels

34. L'économie criminelle haïtienne a continué de se diversifier au cours de la période considérée. L'ONUDC décrit un écosystème du crime organisé englobant le trafic d'armes et de stupéfiants, la corruption, les mécanismes de blanchiment d'argent, le trafic de migrants, la traite des personnes et les infractions financières connexes (S/2026/32, par. 3 et 25)⁴⁷.

35. La pénurie crée un environnement favorable à la diversification en augmentant la valeur du contrôle de l'accès aux biens et de leur distribution. La dépendance d'Haïti vis-à-vis des importations de carburant et de denrées alimentaires a conféré une importance stratégique aux réseaux de distribution de carburant, aux installations de stockage et aux axes de transport⁴⁸. Les perturbations qui ont touché le terminal de Varreux ou ses alentours ont permis aux gangs armés d'exercer une pression sur l'État, les acteurs humanitaires et l'économie dans son ensemble⁴⁹. Du fait de

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Service des garde-côtes des États-Unis « Imposition of conditions of entry for vessels arriving to the United States from the Republic of Haiti », *Federal Register*, document n°2026-11328, 5 juin 2026.

⁴⁷ Voir www.unodc.org/unodc/frontpage/2026/January/explainer_-organized-crime-and-gang-violence-in-haiti.html.

⁴⁸ Haïti a importé environ 3,9 milliards de dollars de marchandises en 2023 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), les produits pétroliers raffinés représentant environ 525 millions de dollars, soit 14,6 % du total, du fait que le pays ne dispose d'aucune capacité de raffinage sur son territoire. Les envois de fonds ont atteint 15,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2024. Voir www.trade.gov/country-commercial-guides/haiti-market-overview.

⁴⁹ La perturbation du fonctionnement du terminal pétrolier confère aux groupes criminels un pouvoir infrastructurel qui leur permet de faire du contrôle territorial un moyen de pression sur l'État. Le blocage de la libre circulation du carburant au départ de Varreux en octobre 2022 par la coalition du G9 a ainsi contribué à la paralysie économique. Le G9 a exigé la démission du Premier Ministre, Ariel Henry, comme condition à la levée du blocus, mais a ensuite fait marche arrière.

l'augmentation du prix des carburants et de l'incertitude persistante quant à l'approvisionnement, les postes de contrôle, les barrages routiers, les points d'accès aux ports et les couloirs de transport ont généré des rentes plus importantes pour ceux qui étaient en mesure de les contrôler⁵⁰. En avril 2026, les autorités haïtiennes ont annoncé des mesures d'austérité en réponse aux perturbations de l'approvisionnement en pétrole et à la hausse des prix des carburants, mettant ainsi en évidence la pression croissante qui pesait sur l'État en termes de mobilité et de logistique, alors que les gangs armés continuaient de tirer profit de la pénurie et du contrôle qu'ils exerçaient sur la circulation⁵¹.

36. La pénurie a également déterminé les modes de recrutement et de coercition. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a indiqué que les gangs en Haïti comptaient parmi leurs membres un nombre considérable d'enfants et d'adolescents⁵². La pauvreté, l'interruption de la scolarité, la faim et les déplacements accroissent la vulnérabilité des adolescents face au recrutement en tant que guetteurs, passeurs et combattants. La pénurie a donc des répercussions non seulement sur les marchés des produits de base, mais aussi sur les marchés de l'emploi liés aux activités criminelles.

VI. Corruption et criminalité financière

37. Au cours de la période considérée, les autorités haïtiennes et leurs partenaires internationaux ont poursuivi l'action menée pour renforcer la lutte contre la corruption et la chaîne de justice pénale, tant sur le plan institutionnel que sur le plan législatif. Dans sa résolution 2814 (2026), le Conseil de sécurité a pris acte du décret d'avril 2025 portant création de deux pôles judiciaires spécialisés distincts chargés de traiter les crimes financiers complexes, notamment la corruption, et les crimes de masse, y compris les violences sexuelles. Le Conseil attendait également avec impatience que ces deux pôles soient entièrement opérationnels, avec le concours de l'ONUDC et d'autres entités des Nations Unies⁵³. Il faudra toutefois du temps avant que ces réformes aboutissent à des résultats sur le plan judiciaire.

38. Le 11 mars 2026, Haïti a présenté sa première évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, coordonnée par le Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent, l'Unité centrale de renseignements financiers assurant le secrétariat exécutif et la Banque mondiale apportant un soutien technique⁵⁴. Cette évaluation, qui portait sur la période 2019-

pour permettre la reprise de la distribution de carburant. L'accès routier à Varreux a également été bloqué en novembre 2025 afin d'empêcher les camions-citernes de faire le plein et d'approvisionner les stations-service. Voir résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité et www.haitilibre.org/en/news-46253-haiti-flash-varreux-oil-terminal-blocked-no-shortage-but.html.

⁵⁰ Mercy Corps a déjà signalé que le contrôle par les gangs des axes routiers menant à Port-au-Prince et à l'Artibonite perturbait les chaînes d'approvisionnement alimentaire, ce qui entraînait une hausse des coûts de transport, limitait l'accès aux marchés, faisait grimper les prix des denrées de base et aggravait les pénuries (voir, par exemple, www.mercycorps.org/sites/default/files/2024-12/impact-of-gang-violence-on-food-systems-in-haiti.pdf). Le Groupe d'experts créé en vertu de la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité a noté en 2024 que les camions porte-conteneurs payaient entre 15 000 et 30 000 gourdes par conteneur et qu'un gang pouvait gagner à lui seul au moins 22 000 dollars par jour rien qu'avec les sommes extorquées pour l'accès au port (voir S/2024/704, par. 151, 154 et 156 et l'annexe 40).

⁵¹ Voir <https://apnews.com/article/haiti-austerity-measures-oil-iran-war-61ff6f8e8e3463ca749e62b5ce5848ff>.

⁵² Voir www.unicef.org/press-releases/child-recruitment-haiti-surges-threefold-just-one-year-unicef et <https://news.un.org/en/story/2026/02/1166954>.

⁵³ Voir <https://press.un.org/en/2026/sc16285.doc.htm>.

⁵⁴ Évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, 2019-2024, mars 2026.

2024, a conclu qu'Haïti était confronté à un risque global élevé, le trafic d'armes, les enlèvements contre rançon, la corruption et la contrebande étant classés au niveau de menace « très élevé ».

39. L'évaluation a révélé que, durant la période considérée, le décret du 30 avril 2023 a fixé des plafonds de paiement en espèces pour certaines activités et interdit les règlements en espèces supérieurs à 400 000 gourdes (environ 3 000 dollars)⁵⁵. Toutefois, les autorités doivent encore renforcer la mise en œuvre et l'application de ces mesures. Il est également ressorti de l'évaluation que la surveillance des secteurs de l'immobilier et des jeux d'argent restait insuffisante, en l'absence de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et, dans le cas du secteur immobilier, d'organisme réglementaire désigné⁵⁶. Le décret a porté création du Bureau de gestion des avoirs saisis et confisqués, mais celui-ci n'était pas encore opérationnel du fait qu'Haïti n'a pas encore adopté la loi organique définissant son organisation et ses fonctions. Entre 2019 et 2024, l'Unité centrale de renseignements financiers a reçu 1 254 signalements d'opération suspecte et a transmis 19 dossiers à la justice, sans qu'aucune condamnation n'ait été enregistrée⁵⁷.

40. En avril 2025, la Banque centrale a réactualisé son dispositif de déclaration des opérations en devises. Ce dispositif impose à toutes les catégories d'établissements financiers de déclarer à l'Unité centrale de renseignements financiers les mouvements et transferts d'espèces dont les montants sont supérieurs aux seuils définis, notamment un seuil bancaire de 1 320 000 gourdes, proche du seuil de référence international de 10 000 dollars. La supervision, l'application de la loi et l'exploitation des données de renseignement financier pour aboutir à des résultats judiciaires laissent toujours beaucoup à désirer⁵⁸.

41. La réforme judiciaire se heurte également à des obstacles. Le 17 décembre 2025, le décret sur l'organisation et le fonctionnement de la Haute Cour de justice a été publié. Le Groupe d'experts sur Haïti créé en application de la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité a pris note des préoccupations exprimées concernant certains aspects de ce texte, et des acteurs de la société civile ont appelé à son abrogation (voir S/2026/241, annexe 12)⁵⁹. Le décret établit une procédure en plusieurs étapes pour les affaires impliquant de hauts fonctionnaires, qui exige la validation par les conseils d'administration des institutions concernées, une délibération du Conseil des ministres, la transmission du dossier à la Chambre des députés, son examen par une commission parlementaire composée de 20 membres, puis un vote à la majorité des deux tiers avant toute mise en accusation⁶⁰. Haïti n'a pas encore mis en place les chambres du Parlement, la Haute Cour de justice, ni les conseils d'administration de l'Unité centrale de renseignements financiers et de l'Unité de lutte contre la corruption. Le mécanisme établi par le décret ne peut donc pas fonctionner, ce qui crée le risque d'un vide juridictionnel.

⁵⁵ Décret du 30 avril 2023 relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, *Le Moniteur*, Spécial n°12, 4 mai 2023.

⁵⁶ Évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, 2019-2024.

⁵⁷ Rapport annuel de l'Unité centrale de renseignements financiers pour 2024-2025.

⁵⁸ Banque de la République d'Haïti, circulaire n°95-5 adressée aux établissements financiers, 16 avril 2025.

⁵⁹ Voir également le décret du 1^{er} décembre 2025 sur l'organisation et le fonctionnement de la Haute Cour de justice, *Le Moniteur*, édition spéciale n°68, 17 décembre 2025. Ce décret a été contesté par l'Organisation des citoyens pour une nouvelle Haïti, Nègès Mawon, Nou Pap Dòmi, la Plateforme des organisations haïtiennes de droits humains, le Réseau national de défense des droits humains et Ensemble contre la corruption.

⁶⁰ Décret du 1^{er} décembre 2025 sur l'organisation et le fonctionnement de la Haute Cour de justice.

42. Par ailleurs, Haïti a officiellement inauguré le 27 mai les deux pôles judiciaires spécialisés, l'un chargé de traiter les crimes financiers complexes, notamment la corruption et le blanchiment d'argent, et l'autre les crimes de masse, notamment le trafic d'armes, le trafic d'organes et les violences sexuelles. La mise en œuvre et le fonctionnement effectifs de ces mécanismes nécessiteront des ressources durables, des mesures de sécurité, des capacités en matière de gestion des dossiers, un dispositif de protection des témoins, un système de gestion des preuves numériques et la coordination avec les organismes de renseignement financier et de lutte contre la corruption.

43. Des allégations de corruption au sein des institutions publiques ont continué d'être soulevées. En mai 2025, l'Unité de lutte contre la corruption a signalé un stratagème consistant à produire des passeports en utilisant des timbres fiscaux non acquittés par le biais d'un compte utilisateur fictif⁶¹. En mars 2026, la Direction centrale de la police judiciaire a arrêté le Directeur général en exercice et neuf fonctionnaires de la Direction de l'immigration et de l'émigration d'Haïti, soupçonnés de corruption liée à la vente présumée de passeports haïtiens à des ressortissants étrangers en utilisant des numéros d'identification fiscale discordants. Les autorités judiciaires auraient remis ces fonctionnaires en liberté avec des restrictions de déplacement pendant que la procédure est en cours⁶². La délivrance présumée de documents de voyage authentiques sur la base de renseignements d'identité frauduleux engendre des risques d'envergure nationale et régionale, en particulier un risque d'exploitation par des réseaux criminels transnationaux et par des personnes cherchant à contourner les contrôles d'immigration ou les régimes de sanctions.

44. Les données régionales mettent encore davantage en relief les liens entre les flux financiers illicites, les armes à feu et les réseaux de trafic. Ainsi, la Jamaïque a signalé l'interception d'un navire à bord duquel se trouvait un ressortissant haïtien qui transportait 11 150 dollars en espèces, bien que les autorités n'aient pas établi de preuves de trafic. La Jamaïque a également fait état de la condamnation d'un ressortissant jamaïcain soupçonné de trafic d'articles en provenance d'Haïti, accusé notamment de détention illégale d'armes à feu et de munitions, de détention de cocaïne et de détention de biens d'origine criminelle ; 64 000 dollars ont été saisis et une procédure relative aux produits du crime est en cours. La Jamaïque a également confirmé que des trafiquants continuaient d'acheminer de la marijuana vers Haïti via des ports non officiels et d'échanger ces stupéfiants, en mer ou à leur arrivée, contre des armes, des munitions ou de l'argent liquide, que les gangs distribuent ou utilisent ensuite pour financer leurs échanges⁶³.

45. Les pressions extérieures exercées sur le réseau politico-criminel haïtien se sont intensifiées. Le 28 janvier 2026, les États-Unis ont annoncé des restrictions en matière de visas à l'encontre de trois autres responsables haïtiens, dont deux membres du Conseil présidentiel de transition et un ministre, au motif que leurs actions avaient permis aux gangs de déstabiliser Haïti⁶⁴. Les États-Unis ont continué à appliquer des sanctions liées à Haïti dans le cadre du programme mondial de sanctions Magnitsky et des dispositions relatives à la lutte contre le trafic de stupéfiants et le terrorisme,

⁶¹ Rapports de l'Unité de lutte contre la corruption, mai 2025.

⁶² Voir <https://haitiantimes.com/2026/03/25/haiti-immigration-director-arrested-passport-scandal> et www.rhinews.com/actualites/haiti-le-directeur-general-de-limmigration-arrete-dans-une-enquete-sur-un-traffic-de-passeports.

⁶³ Informations fournies par le Ministère de la sécurité nationale et de la paix de la Jamaïque au sujet de la « Réponse à la demande d'informations de l'ONUDC au titre du paragraphe 9 de la résolution S/RES/2692 (2023) du Conseil de sécurité », 14 janvier 2026.

⁶⁴ Voir www.state.gov/releases/office-of-the-spokesperson/2026/01/visa-restrictions-for-haitian-officials-empowering-terrorist-gangs-in-haiti.

en désignant 17 personnes et deux entités liées à de graves violations des droits humains, à des faits de corruption, au trafic de stupéfiants, au blanchiment de produits illicites et au soutien apporté à des gangs basés en Haïti⁶⁵. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a maintenu les désignations liées à Haïti concernant 11 personnes et deux entités⁶⁶. L'Union européenne a continué à appliquer le régime de sanctions pertinent imposé par l'Organisation des Nations Unies⁶⁷ ainsi que son cadre autonome de sanctions à l'encontre d'Haïti⁶⁸.

VII. Trafic de migrants et traite des personnes

46. Le trafic de migrants et la traite des personnes sont des composantes majeures de l'écosystème criminel haïtien au sens large. L'ONUDC a déterminé que le trafic de migrants et la traite des personnes font partie des marchés de la criminalité organisée qui se sont développés dans un contexte marqué par la faiblesse de la gestion des frontières, l'insuffisance de la surveillance des ports et des pistes d'atterrissage et la fragilité des institutions⁶⁹.

47. Il ressort des enquêtes en cours que les réseaux de trafic de migrants opérant dans le nord des Caraïbes s'appuient sur des stratégies maritimes adaptatives qui leur permettent de réduire le risque de détection et de répartir le risque opérationnel⁷⁰. Les départs sont souvent programmés pour coïncider avec des conditions maritimes favorables, une visibilité réduite et une surveillance maritime limitée. Plutôt que de se fier à une liaison directe du point de départ au point d'arrivée, les passeurs organisent des trajets fragmentés en plusieurs étapes, utilisant de nombreux navires, des points de transit et des intermédiaires. Cela complique l'action menée pour

⁶⁵ Dix personnes sont inscrites sur la liste du programme mondial de sanctions Magnitsky pour violations graves des droits humains et faits de corruption. Cinq personnes sont inscrites sur la liste établie par l'autorité chargée de la lutte contre le trafic de stupéfiants. Le 2 mai 2025, en vertu de la loi sur l'immigration et la nationalité et du décret présidentiel n° 13224, les États-Unis ont désigné deux entités, à savoir une coalition de gangs et un gang, comme organisations terroristes étrangères et comme personnes expressément désignées comme terroriste mondial. Au total, 18 sont des désignations assorties de mesures de blocage (« blocking designations ») et 1 est une désignation non assortie de mesures de blocage (« non blocking designation »). Ces mesures prévoient le gel des avoirs, l'interdiction des transactions et, le cas échéant, l'incrimination de la fourniture délibérée d'un soutien matériel en vertu de la législation américaine.

⁶⁶ Voir <https://admin.lawthek.eu/detail/01d7ee32-dec0-4ff4-91fb-5aea835aff8e/en> et www.legislation.gov.uk/ukxi/2022/1281/contents et la réponse du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la demande d'information de l'ONUDC, 17 avril 2026.

⁶⁷ Dans sa résolution 2653 (2022), le Conseil de sécurité a imposé une interdiction de voyager, un gel des avoirs et un embargo ciblé sur les armes en lien avec la situation en Haïti, et créé un comité des sanctions et un Groupe d'experts.

⁶⁸ Voir <https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2025/1429/oj/eng> et www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2025/12/15/haiti-council-lists-three-individuals-and-one-entity-over-gang-violence-and-related-human-rights-abuses.

⁶⁹ Voir www.unodc.org/unodc/frontpage/2026/January/explainer_-organized-crime-and-gang-violence-in-haiti.html.

⁷⁰ Les informations figurant aux paragraphes 47 à 51 proviennent des entretiens menés par l'ONUDC avec le service de renseignement militaire des Forces royales de défense des Bahamas, à Nassau, le 21 avril 2026, et avec le Secrétariat à la sécurité nationale des Îles Turques et Caïques, le 21 mai 2026. Ces informations correspondent aux évaluations communiquées par les autorités concernées au sujet des itinéraires de trafic, des réseaux criminels et des faits nouveaux connexes en matière de sécurité dans le nord des Caraïbes. Elles proviennent également de la coopération continue entre l'ONUDC et les autorités haïtiennes chargées de l'application de la loi dans le domaine du trafic de migrants, notamment de leurs échanges opérationnels et stratégiques réguliers sur les modes de trafic, les réseaux criminels et les dynamiques régionales en matière de migration.

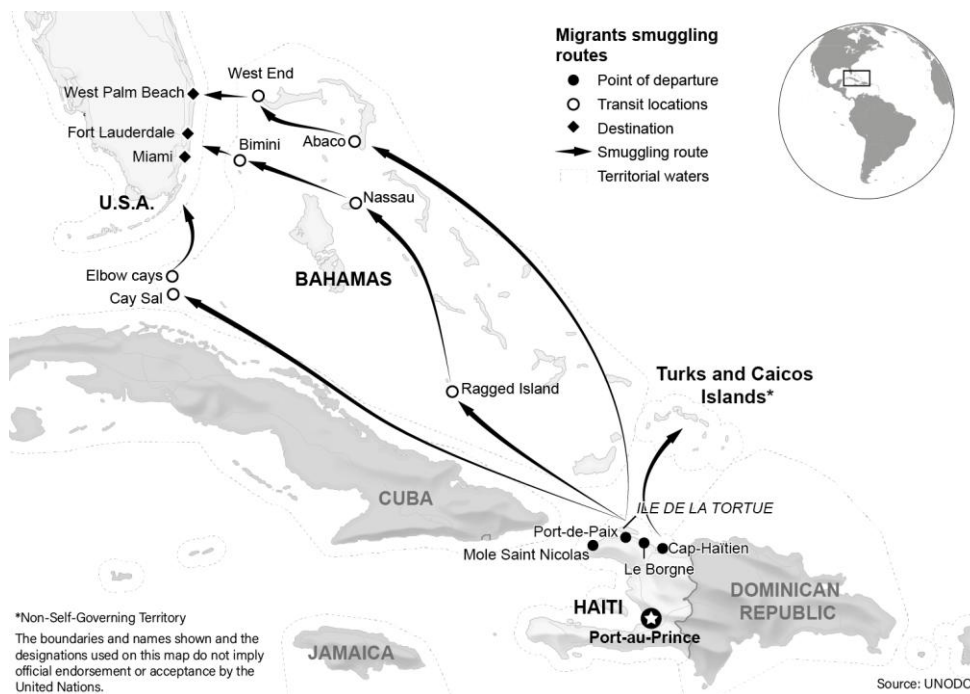
constituer des dossiers permettant de poursuivre en justice les entités criminelles de haut niveau.

48. Les autorités ont identifié au moins quatre itinéraires principaux de trafic maritime au départ du nord d'Haïti, notamment depuis Môle-Saint-Nicolas, l'Île de la Tortue, Port-de-Paix, Le Borgne, Cap-Haïtien et Fort-Liberté. Ces itinéraires relient Haïti à Cuba, aux Bahamas, aux Îles Turques et Caïques et enfin aux États-Unis. Selon certaines informations, les réseaux de passeurs utilisent des îles isolées, des zones côtières reculées, des lieux d'hébergement temporaires et des points de rendez-vous au large afin de regrouper les migrants, de transborder les passagers d'une embarcation à une autre et de faciliter l'acheminement vers la destination suivante.

49. Des lieux tels que les îlots d'Elbow Cay, Ragged Island et certaines zones côtières isolées serviraient de points de transit temporaires où les migrants pourraient attendre d'être acheminés plus loin, parfois dans des conditions précaires et avec un accès limité à des services de base. Ces pratiques réduisent les pertes consécutives aux saisies, permettent de dissocier les organisateurs des transporteurs et compliquent la tâche des autorités lorsqu'il s'agit d'identifier les suspects, de recueillir des preuves et de démanteler des réseaux entiers de contrebande.

Figure IV

Itinéraires signalés de trafic de personnes au départ d'Haïti passant par les îles Turques-et-Caïques et les Bahamas et à destination des États-Unis (2025-2026)



Abbréviation : ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

50. Les autorités des Bahamas ont indiqué que les frais exigés par les passeurs varient considérablement en fonction de l'itinéraire, de la destination et du réseau d'intermédiaires concerné, et peuvent aller d'environ 1 500 dollars à 5 000 dollars. Les arrangements coordonnés par des intermédiaires basés aux Bahamas, aux Îles Turques et Caïques ou aux États-Unis entraîneraient des frais plus élevés en raison des coûts supplémentaires liés au transport, à l'hébergement et aux services logistiques. Selon certaines informations, les migrants sont autorisés à voyager sans paiement préalable et tenus de rembourser les frais de transport après leur arrivée. De

tels mécanismes accroissent la vulnérabilité face à la coercition, à l'exploitation, à la servitude pour dettes et à d'autres formes de violations, ce qui peut faire converger le trafic de migrants et la traite des personnes.

51. La fraude documentaire restait un mécanisme clé pour le fonctionnement de ces réseaux de contrebande. Les informations disponibles révélaient principalement le recours à des visas frauduleux, à des titres de voyage obtenus de manière frauduleuse et à des voyages organisés par des vols charters non réglementaires, plutôt qu'à des passeports haïtiens contrefaits. Les intermédiaires criminels continuaient à exploiter les failles des systèmes d'établissement des documents et de gestion des migrations pour faire passer des migrants d'un pays à l'autre. Outre les couloirs maritimes reliant Haïti aux Bahamas, aux Îles Turques et Caïques et aux États-Unis, les informations disponibles faisaient également état d'itinéraires de passage vers le sud via l'Amérique latine et à l'aide de documents frauduleux, par le biais de réseaux d'intermédiaires et en exploitant les filières de migration humanitaire, de regroupement familial ou de migration régulière.

52. Selon des sources médiatiques, le cas avéré le plus marquant au cours de la période considérée a été signalé au Brésil. En mars 2026, les autorités brésiliennes et leurs partenaires locaux ont aidé des Haïtiens bloqués à l'aéroport de Viracopos, à Campinas, à régulariser leur statut migratoire, à s'enregistrer en tant que réfugiés et à solliciter une aide sociale. Des informations ont fait état de l'arrivée d'un vol charter en provenance d'Haïti ayant atterri avec à son bord 118 passagers qui auraient présenté des titres de séjour humanitaires irréguliers ou falsifiés, ce qui a conduit la police fédérale à ouvrir une enquête pour trafic présumé de migrants. Les médias officiels brésiliens et locaux ont confirmé la présence de ce groupe de personnes bloquées ainsi que les mesures prises pour régulariser leur situation, et les allégations relatives à des visas frauduleux demeuraient fondées sur des informations contemporaines des faits rapportés plutôt que sur des constatations judiciaires définitives⁷¹.

VIII. Exposition de la région aux marchés criminels liés à Haïti

53. La crise en Haïti continuait d'engendrer des pressions sur les pays voisins et l'ensemble de la région des Caraïbes du fait des déplacements et des retours forcés, de la multiplication des itinéraires utilisés par les réseaux criminels, des besoins liés aux interceptions, des flux financiers illicites, de la perturbation du commerce maritime et des répercussions indirectes sur le tourisme et les investissements. Ces pressions étaient ressenties non seulement par les pouvoirs publics, mais aussi par les opérateurs privés confrontés à une hausse des coûts liés au transport maritime, à l'assurance, à la mise en conformité et à la sécurité. Bien que l'ampleur de ces répercussions varie d'un pays à l'autre et d'un secteur à l'autre, elles sont progressivement devenues partie intégrante de l'environnement opérationnel régional⁷².

⁷¹ Voir <https://g1.globo.com/sp/campinas-regiao/noticia/2026/03/14/justica-federal-da-48-horas-para-pf-analisar-pedidos-de-refugio-de-haitianos-retidos-em-viracopos.ghtml>, <https://g1.globo.com/sp/campinas-regiao/noticia/2026/04/12/por-dentro-da-rota-dos-haitianos-ao-brasil-viracopos-recebe-ate-600-imigrantes-por-semana.ghtml>, <https://jornal.unicamp.br/noticias/2026/05/14/haitianos-entre-fronteiras-recomecos-e-acoas-solidarias>, <https://brazil.iom.int/en/news/iom-supports-humanitarian-reception-haitian-migrants-recently-arrived-brazil> et <https://jornal.unicamp.br/en/noticias/2026/05/14/haitianos-entre-fronteiras-recomecos-e-acoas-solidarias>.

⁷² Voir www.unodc.org/unodc/en/speeches/2026/210126-un-security-council-briefing-on-haiti.html.

54. Les déplacements de population et les retours forcés restaient la préoccupation la plus urgente. L'Organisation internationale pour les migrations a indiqué qu'en mai 2026, 1 466 862 personnes étaient déplacées à l'intérieur du territoire haïtien⁷³. Les violentes attaques survenues en mars ont provoqué le déplacement d'environ 20 000 personnes dans les départements de l'Artibonite, du Centre et de l'Ouest, et les partenaires humanitaires ont recensé 5 291 personnes déplacées à la suite des attaques perpétrées à Petite-Rivière-de-l'Artibonite⁷⁴. Selon les rapports sur l'action humanitaire, plus de 23 000 retours forcés vers Haïti depuis les pays voisins ont été recensés en janvier 2026, chiffre supérieur à la moyenne mensuelle de 2025⁷⁵. Les autorités de la République dominicaine chargées de l'immigration ont indiqué que 67 940 Haïtiens en situation irrégulière avaient été expulsés en janvier et en février 2026⁷⁶. Ces mouvements de population ont intensifié la pression sur la capacité d'accueil déjà limitée d'Haïti et imposé des contraintes humanitaires et administratives supplémentaires aux pays voisins⁷⁷.

55. D'autres répercussions à l'échelle régionale étaient moins visibles mais de plus en plus importantes. Les espaces maritimes reliant Haïti aux Bahamas, à la Jamaïque et aux Îles Turques et Caïques restaient exposés au trafic de migrants, de drogue et d'armes à feu, ce qui a accru les besoins liés aux interceptions, à la gestion des frontières et à la coopération en matière de renseignement⁷⁸. Les produits illicites issus d'activités criminelles ont également engendré des risques de blanchiment à l'échelle régionale par le biais de la contrebande d'importantes sommes d'argent en espèces, de canaux informels de transfert de fonds, de stratagèmes commerciaux et de sociétés écrans. Pour les économies des petits pays insulaires, cette vulnérabilité peut être principalement liée à la réputation et au respect de la réglementation, en particulier lorsque les banques correspondantes perçoivent des risques accrus liés à la lutte contre le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, à la corruption ou aux sanctions⁷⁹.

56. L'insécurité en Haïti avait également des répercussions sur le tourisme et la confiance des investisseurs. Royal Caribbean a suspendu ses escales à Labadee en 2025 et a prolongé cette suspension jusqu'en 2026, et Celebrity Cruises a également supprimé Labadee de ses itinéraires pour 2025 et 2026 pour des raisons de sécurité⁸⁰. Bien que ces décisions aient directement touché Haïti, elles mettent également en

⁷³ Voir <https://dtm.iom.int/reports/haiti-information-sheet-displacement-situation-round-13-may-2026>.

⁷⁴ Voir https://haiti.iom.int/sites/g/files/tmzbd11091/files/documents/2026-04/2026-03_sitrep_en.pdf.

⁷⁵ Voir <https://crisisresponse.iom.int/sites/g/files/tmzbd11481/files/appeal/documents/Haiti-Situation-Report-Jan-2026.pdf>.

⁷⁶ Voir <https://migracion.gob.do/en/dgm-deported-67940-undocumented-immigrants-in-january-and-february-2026-through-the-border-with-haiti> et <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-rapport-de-situation-no-1-attaques-armees-et-deplacements-de-population-jean-denis-artibonite-au-31-mars-2026>.

⁷⁷ Voir www.unocha.org/haiti.

⁷⁸ Voir www.ungeneva.org/en/news-media/news/2025/11/113463/record-cocaine-seizure-haitian-waters-underlines-countrys-pivotal, www.unodc.org/unodc/frontpage/2026/January/explainer_-_organized-crime-and-gang-violence-in-haiti.html et www.news.uscg.mil/Press-Releases/Article/4509058/coast-guard-cbp-amo-partner-agencies-interdict-240-aliens-near-turks-and-caicos.

⁷⁹ Voir www.unodc.org/unodc/en/speeches/2026/210126-un-security-council-briefing-on-haiti.html, www.state.gov/reports/2025-investment-climate-statements/haiti, <https://www.imf.org/en/publications/high-level-summary-technical-assistance-reports/issues/2026/05/13/haiti-public-investment-management-assessment-pima-and-climate-pima-follow-up-576058>, www.eiu.com/n/effects-of-de-risking-limit-caribbeans-access-to-finance et www.fatf-gafi.org/en/countries/detail/Haiti.html.

⁸⁰ Voir www.cruisemapper.com/news/15372-celebrity-cruises-omit-calls-labadee, www.the-sun.com/travel/15787195/royal-caribbean-cuts-caribbean-cruises-2026-skips-haiti et www.royalcaribbeanblog.com/2026/01/13/royal-caribbean-cancels-labadee-haiti-stops.

lumière la fragilité de la réputation dans une région où les voyageurs, les opérateurs de croisières, les assureurs et les investisseurs peuvent réagir face aux risques perçus en matière de sécurité dans l'ensemble des Caraïbes. Les pays voisins ont donc tout intérêt à échanger des informations claires sur les conditions de sécurité propres à chaque destination et à distinguer leur contexte opérationnel de l'instabilité liée à Haïti⁸¹.

57. Les principaux transporteurs ont intégré le risque d'insécurité dans les tarifs des liaisons vers Haïti. Maersk a instauré à compter du 1^{er} juillet 2024 une surtaxe de risque exceptionnelle pour les cargaisons à destination d'Haïti, allant de 50 dollars pour les conteneurs secs de 20 pieds à 1 000 dollars pour les conteneurs frigorifiques de 40 pieds et les conteneurs secs surélevés de 45 pieds⁸², et CMA CGM a également instauré une surtaxe de risque pour les cargaisons à destination d'Haïti⁸³. Ces surcoûts se sont ajoutés aux fragilités structurelles plus générales du secteur logistique dans les Caraïbes. Pour en illustrer les effets potentiels, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a indiqué en 2024 que la connectivité maritime dans les Caraïbes a reculé de 9 % au cours de la décennie écoulée et que les frais de manutention portuaire y étaient deux à trois fois plus élevés que dans des ports comparables situés ailleurs⁸⁴. En 2026, le Fonds monétaire international a également constaté que la connectivité maritime des petits États insulaires en développement des Caraïbes restait nettement inférieure à celle des centres régionaux et s'était encore détériorée au cours de la décennie écoulée, les frais de manutention portuaire et les coûts de transport restant deux à trois fois supérieurs à la moyenne mondiale. L'insécurité qui règne en Haïti entraîne donc des coûts supplémentaires liés à la sécurité qui compromettent un système maritime déjà coûteux et vulnérable⁸⁵.

58. Les recommandations de l'ONUSC sont les suivantes.

59. Les autorités haïtiennes, avec le soutien et la coopération de la communauté internationale, devraient s'attacher en priorité à mettre fin au contrôle exercé par les gangs armés sur les réseaux d'extorsion, les axes stratégiques, les aéroports, les ports et les points de distribution de carburant. Les opérations de sécurité devraient être associées aux enquêtes financières, aux contrôles douaniers et à l'action menée contre les réseaux qui permettent aux gangs armés de tirer des revenus des transports, du commerce, de la distribution de carburant et des flux d'aide humanitaire.

60. Les autorités haïtiennes, avec le soutien de la communauté internationale, devraient renforcer le contrôle et la traçabilité des armes à feu en procédant à une évaluation nationale de la gestion des armes et des munitions, ainsi qu'à un audit des armes et des munitions détenues par la Police nationale d'Haïti, les Forces armées d'Haïti, les autorités douanières et les institutions judiciaires. Les entreprises de sécurité privées devraient être tenues de déclarer leurs stocks d'armes, leurs registres d'importation et les lieux où elles déploient leur personnel. Les informations ainsi obtenues devraient permettre la mise en place d'un stockage centralisé des armes, de procédures normalisées en matière de garde permanente et de destruction, de mécanismes de traçabilité et de protocoles interinstitutionnels permettant de prévenir le détournement et de faciliter les poursuites judiciaires.

⁸¹ Voir www.traveldailynews.com/meetings-events/caribbean-tourism-stakeholders-underscore-importance-of-collaboration-and-communication-during-times-of-crisis.

⁸² Voir www.maersk.com/news/articles/2024/06/03/implementation-of-emergency-risk-surcharges-world-to-haiti.

⁸³ Voir www.cma-cgm.com/news/4742/haiti-extra-risk-coverage-surcharges-at-destination.

⁸⁴ Voir <https://unctad.org/news/latin-america-caribbean-shipping-struggles-amid-geopolitical-and-climate-crises>.

⁸⁵ Voir www.imf.org/en/publications/wp/issues/2026/05/14/mind-the-gaps-caribbean-trade-patterns-and-the-connectivity-constraint-576030.

61. Les autorités haïtiennes, avec le soutien de la communauté internationale et la coopération des États voisins, devraient renforcer la mise en œuvre de l’embargo sur les armes et mettre en place des capacités d’enquête fondées sur le renseignement afin de démanteler les réseaux de trafic d’armes, les flux financiers et les réseaux de corruption liés à l’approvisionnement en armes à feu. Cela devrait inclure le traçage systématique des armes saisies afin d’étayer les poursuites judiciaires, la création ou le renforcement d’une équipe spéciale interinstitutions sur les armes à feu dont fassent partie la Police nationale d’Haïti, les autorités douanières et judiciaires, la police des frontières et les Forces armées d’Haïti, ainsi que l’intégration d’indicateurs de risque, de protocoles d’inspection et de mesures de détection concernant les armes à feu, les munitions, les pièces, les composants et les dispositifs de conversion. La priorité devrait être accordée au fret maritime, aux ports secondaires, aux envois postaux et par services de messagerie, aux expéditions transfrontalières et aux installations portuaires privées.

62. Les autorités haïtiennes, avec le soutien de la communauté internationale et régionale, devraient adopter une approche fondée sur le renseignement afin de démanteler la criminalité organisée et les activités des marchés criminels qui y sont liés, y compris l’extorsion, les enlèvements contre rançon, le détournement de carburant et de denrées alimentaires, la perception illicite de taxes sur les axes de transport, le trafic de drogue, le trafic de migrants, la traite des personnes, la falsification de documents et le blanchiment d’argent. Cette approche devrait reposer sur des enquêtes financières, des contrôles douaniers et portuaires ciblés, des mesures de lutte contre la corruption, la localisation des avoirs et des mesures à l’encontre des intermédiaires qui fournissent aux gangs armés une logistique, des armes, des moyens de transport, des documents, des services financiers ou une protection politique. L’action menée devrait viser en priorité les marchés criminels qui financent les gangs armés, entravent l’accès humanitaire et accroissent les risques de répercussions régionales. La communauté internationale devrait élaborer un mécanisme régional intégré de riposte et en soutenir la mise en œuvre afin de renforcer les capacités de collaboration entre Haïti et la région pour ce qui est de prévenir le trafic et la criminalité organisée, de comprendre ces phénomènes et de les réprimer.

63. Les partenaires internationaux qui apportent leur soutien à la Force de répression des gangs et aux forces de l’ordre haïtiennes devraient veiller à ce que le matériel, la formation et le soutien opérationnel soient adaptés aux environnements d’intervention urbains, ruraux et maritimes d’Haïti. Ce soutien devrait permettre de renforcer la mobilité, la protection des forces, l’interopérabilité, les normes de protection des civils, la logistique et la durabilité, tout en garantissant la coordination avec les autorités haïtiennes et le respect des normes internationales en matière de droits humains. Un soutien parallèle devrait être apporté aux institutions chargées des enquêtes, de la justice et du système pénitentiaire afin de faire face à l’augmentation attendue du nombre d’arrestations et de poursuites. À plus long terme, l’aide en matière de sécurité devrait être complétée par des investissements dans la gouvernance, les services publics et la relance économique dans les zones soustraites au contrôle des gangs, afin de consolider les acquis et de réduire le risque d’un renouveau de l’influence criminelle. En outre, les partenaires régionaux devraient envisager de contribuer au renforcement des capacités d’Haïti en matière de répression et de sécurité, notamment grâce à des formations destinées à augmenter les effectifs de l’ensemble du système de justice pénale, y compris parmi les policiers et les magistrats, afin de préserver et d’améliorer la sécurité nationale et de maintenir un élan en faveur de l’état de droit.

64. Les autorités haïtiennes, avec le soutien de la communauté internationale, devraient traduire les récentes avancées institutionnelles et législatives en résultats judiciaires. Pour cela, il faut rendre les pôles judiciaires spécialisés pleinement

opérationnels, renforcer la surveillance axée sur la lutte contre le blanchiment d'argent dans les secteurs à haut risque et combler le fossé entre le renseignement financier, les enquêtes, les poursuites, les condamnations et le recouvrement des avoirs. Il faudrait accorder la priorité à la mise en place du bureau de gestion des avoirs et à l'élaboration d'un régime efficace de confiscation sans condamnation préalable.

65. Les autorités haïtiennes devraient veiller à ce que le cadre juridique régissant les poursuites à l'encontre des hauts fonctionnaires soit applicable, notamment en réexaminant les dispositions du décret de décembre 2025 relatif à la Haute Cour de justice.

66. Les autorités haïtiennes et leurs partenaires internationaux devraient établir des normes juridiques, opérationnelles et de responsabilité claires régissant le recours à la force et l'utilisation des technologies à distance, notamment les drones, dans le cadre des opérations de sécurité. Ces normes devraient inclure des procédures d'autorisation, des mesures de protection des civils, des mécanismes d'examen des incidents, ainsi que des dispositions relatives au recensement des victimes et aux modalités de signalement qui soient conformes aux normes internationales en matière de droits humains.

67. Haïti et les États voisins touchés devraient renforcer la coordination de leur riposte face aux déplacements forcés, aux retours, au trafic de migrants, à la traite des personnes et à la falsification de documents. La priorité devrait être donnée aux dispositifs de retour respectueux des droits, aux mécanismes de filtrage et d'accueil, à l'échange de données de renseignement aux points d'entrée terrestres, maritimes et aériens, ainsi qu'aux enquêtes visant les intermédiaires qui procurent des documents de voyage frauduleux, à l'utilisation frauduleuse des vols affrétés et à la contrebande maritime. Compte tenu des répercussions régionales de la crise haïtienne, les États voisins devraient bénéficier d'un soutien ciblé concernant la gestion des frontières, l'interception maritime, l'accueil et l'enregistrement des migrants et le démantèlement des réseaux de trafic transnationaux.

68. Avec le concours de ses partenaires internationaux, Haïti devrait renforcer la sécurité portuaire et le respect des normes internationales en matière de sécurité maritime en améliorant les contrôles d'accès, le contrôle des marchandises et des conteneurs, la sécurité du périmètre, les systèmes de surveillance et la coordination interinstitutionnelle dans les ports. Ces mesures devraient privilégier la détection et la lutte contre le trafic par voie maritime, et remédier aux vulnérabilités qui exposent le transport maritime commercial, les chaînes d'approvisionnement humanitaire et les installations portuaires à l'exploitation criminelle.